

COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU COMITE SYNDICAL
DU 18 SEPTEMBRE 2019

L'an Deux Mille Dix-neuf, le dix-huit septembre à vingt heure trente, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de PONTAULT-COMBAULT, sur convocation adressée le 13 septembre 2019 aux membres du Comité et ce, conformément aux articles L.2121-8 et L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

<u>Etaient présents :</u>	MM TABUY – MOUCHARD – VIEIRA - DEPECKER – VILLETTE – DOUSSET – LEROY- VORDONIS - MME PONNAVOY
<u>Absents excusés :</u>	MM OUMARI – ONETO - MACLE
<u>Assistaient également :</u>	MM MOURAUD-ZENI-MME CLERC-BOICHUT

Le syndicat mixte étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard Tabuy - Président,

ORDRE DU JOUR

**I - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU
SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE – EXERCICE 2018**

Le Président rappelle qu'en application du décret n° 95-635 du 6 mai 1995 et de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport sur le prix et la qualité du service public de distribution de l'eau potable doit être présenté au Comité Syndical.

Il précise qu'en application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport fait ensuite l'objet d'une transmission aux Maires des communes adhérentes du Syndicat pour une présentation au Conseil Municipal.

Le Président rappelle qu'en application de l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, dès communication du Rapport du délégataire du service public,

l'examen de celui-ci doit être mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion du Comité Syndical,

Après examen du contenu du rapport portant sur la qualité du service, les conditions d'exercice du service, les conditions financières avec notamment le prix de l'eau, et du contenu du Rapport du délégataire comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service.

Le Comité Syndical,

- **PREND** acte de ce rapport pour l'exercice 2018.

II - QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.